

Image not found or type unknown



Obligation de se fournir chez revendeur exclusif ?

Par **MJP**, le **28/09/2011** à **12:21**

Bonjour, j'aimerais savoir : si un commerçant français veut vendre la marque x est-il obligé de se fournir chez le revendeur exclusif de la marque x en France ou peut-il se fournir chez un fournisseur n'ayant pas de contrat d'exclusivité avec la marque x situé hors zone euro, merci.